

**RAPPORT  
N° 2017/E3/135**

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**3<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2017**

**29 ET 30 JUIN**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

**TRAVAUX DE GENIE CIVIL SUR LES ROUTES TERRITORIALES  
DE CORSE**

COMMISSIONS COMPETENTES : COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE  
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE  
L'ENVIRONNEMENT

COMMISSION DES FINANCES ET DE LA PLANIFICATION



## **Travaux de génie civil sur les routes territoriales de corse**

### **Rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse**

### **Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica**

Le présent rapport a pour objet de présenter à l'Assemblée de Corse les projets de marchés de travaux de génie civil pour lesquels la consultation des entreprises est actuellement en cours.

Ces marchés, de type accord-cadre à bons de commande d'une durée d'un an reconductibles annuellement pour une durée totale maximale de quatre ans, sont destinés à assurer l'entretien des routes territoriales de Corse. Gérés par les services de l'exploitation des routes 2A et 2B, ils permettent de faire réaliser les travaux de réparation et d'entretien des dépendances routières (accotements, ouvrages hydrauliques, dispositifs de retenue, ouvrages de soutènement, murs, clôtures...).

Les marchés actuellement en cours d'exécution vont s'achever entre octobre 2017 et mars 2018, il convient donc de préparer la passation de nouveaux marchés afin d'assurer la continuité de l'entretien normal du réseau.

#### **I- PRINCIPALES CLAUSES DU MARCHE**

Le marché est décomposé en 4 lots définis comme suit :

Lot n° 1 : 2A-Nord : RT 20 du Pr 0 au Pr 49, RT 21, RT 22, RT 201, RT 40 Pr 0 à Pr 40, RT 401.

Lot n° 2 : 2A-Sud: RT 40 du Pr 40 au Pr 136+630, RT 10 Pr 0 au Pr 65+100, RT 101, RT 402.

Lot n° 3 : 2B-Nord: RT 20 du Pr 64+400 au Pr 153, RT 11, RT 12, RT 205, RT 30, RT 302, RT 301.

Lot n° 4 : 2B-Sud: RT 10 du Pr 65+100 au Pr 147+320, RT 50 du Pr 0 au Pr 47+600, RT 20 du Pr 64+600 au Pr 49.

- Accord-cadre à bons de commande, en application de l'article 78 - I alinéa 3 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics dont les prestations seront susceptibles de varier de la manière suivante :

<b>4 Lots</b>	<b>Montant Minimum Annuel</b>	<b>Montant Maximum Annuel</b>
Lot 1 - 2A-Nord : RT 20 du PR 0 au PR 49, RT 21, RT 22, RT 201, RT 40, RT 401.	750 000,00 € HT	3 000 000,00 € HT
Lot 2 - 2A-Sud: RT 40 du PR 40 au PR 136+630, RT 10 PR 0 au PR 65+100, RT 101, RT 402.	750 000,00 € HT	3 000 000,00 € HT
Lot 3 - 2B-Nord: RT 20 du PR 64+400 au PR 153, RT 11, RT 12, RT 205, RT 30, RT 302, RT 301.	750 000,00 € HT	3 000 000,00 € HT
Lot 4 - 2B-Sud: RT 10 du PR 65+100 au PR 147+320, RT 50 du PR 0 au PR 47+600, RT 20 du PR 64+600 au PR 49.	750 000,00 € HT	3 000 000,00 € HT

- Le marché est reconductible 3 fois, pour une durée maximale de 4 ans.
- Imputation budgétaire : les bons de commandes seront imputés sur les crédits mis en place annuellement au titre de l'entretien routier sur les chapitres 938 et 908 programme 1212-I, opérations 270T à 275T.

## **II- PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA CONSULTATION**

La procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1, 66, 67 et 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics a été lancée le 2 mai 2017. Elle fait l'objet d'une publicité dans les journaux suivants : BOAMP, JOUE et Corse Matin.

Le délai de publicité est de 30 jours minimum.

La date de remise des offres est fixée au 6 juin 2017 à 16h00.

Les critères de jugement des offres (Article 62 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016) sont les suivants :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères et des pondérations énoncés ci-dessous :

<b>CRITERES</b>	<b>PONDERATION</b>
Critère n° 1 : Prix	80
Critère n° 2 : Valeur technique	20

### **III- CONCLUSION**

Il est proposé à l'Assemblée de Corse d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse :

- à signer et exécuter les marchés de travaux de génie civil sur les routes territoriales de Corse à l'issue de la procédure de consultation (appel d'offres) en cours,
- et à signer et exécuter les avenants sans incidence financière.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

**ASSEMBLEE DE CORSE**

---

**DELIBERATION N° 17/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
AUTORISANT LA SIGNATURE ET L'EXECUTION DES MARCHES DE TRAVAUX  
DE GENIE CIVIL SUR LES ROUTES TERRITORIALES DE CORSE**

---

**SEANCE DU**

L'An deux mille dix-sept et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,

**SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter les marchés de travaux de génie civil sur les routes territoriales de Corse à l'issue de la procédure de consultation (appel d'offres) en cours, et à signer et exécuter les avenants sans incidence financière.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AIACCIU, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI